RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Chargé / Chargée d'études PLU (ou PLUI)

Au sein d'une commune ou d'une communauté de communes, le chargée ou la chargée d'études élabore le PLU (plan local d'urbanisme). Constitué d'un ensemble de cartes et de documents, le PLU fixe les règles d'urbanisme que tout projet de construction doit respecter sur le territoire.

SOMMAIRE

Le métier

Les études

Emploi et secteur

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac + 5**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Secteurs professionnels : Bâtiment et travaux publics (btp), Fonction publique

Centre d'intérêt : J'aime faire des découvertes



© AndreyPopov/iStock/Getty Images

Le métier

Pour une commune ou une communauté de communes, sa mission principale est de mener les études qui permettent de définir le PLU (plan local d'urbanisme) ou le PLUI (PLU intercommunal). Constitué d'un ensemble de cartes et de documents, le PLU fixe les caractéristiques architecturales des constructions (matériaux, hauteur...) et les règles d'occupation des sols (zones constructibles, zones écologiques protégées...) de la ou des communes concernées, pour une durée de 15 ans. Disponible en mairie, ce document sert ensuite de référence pour examiner les projets de construction et délivrer les permis de construire. Après un diagnostic du territoire (répartition des habitants, des moyens de transport, des espaces agricoles) et une consultation de la population, le chargé ou la chargée d'études rassemble donc les différentes données nécessaires et réalise les cartes, les schémas et les écrits qui figurent dans le PLU. Ce plan d'urbanisme fixe également les grandes orientations du développement à venir du territoire. Au cours de ce long travail qui peut prendre plusieurs années, le chargé ou la chargée d'études rencontre les habitants, les élus, les chambres d'agriculture et de commerce, des agences d'urbanisme, des bureaux d'études spécialisés en environnement, afin de recueillir les besoins et de trouver un consensus sur les normes à adopter. Connaissances des réglementations et des outils d'urbanisme, maîtrise des outils cartographiques, sens de l'analyse et de la synthèse font partie des compétences nécessaires pour exercer ce métier.

Les études

Après un bac + 3

2 ans pour préparer un master urbanisme et aménagement ; ville et environnement urbains ; géographie, aménagement, environnement et développement...

5 ans pour préparer une formation au sein d'un IEP, avec une spécialisation en urbanisme.

5 ans pour préparer un cursus ingénieur, avec des spécialisations possibles en génie urbain ou des mastères spécialisés.

bac + 5

→ Diplôme d'ingénieur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris spécialité génie urbain

→ Diplôme d'ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon spécialité génie civil et génie urbain

→ Diplôme d'ingénieur de l'université de technologie de Compiègne spécialité génie urbain

→ Master mention génie urbain

→ Master mention urbanisme et aménagement

→ Master mention ville et environnements urbains

Emploi et secteur

Secteur

Bâtiment et travaux publics (BTP)

Pour aller plus loin

Centre d'intérêt

J'aime faire des découvertes →

Autres métiers à découvrir

- Ingénieur en chef territorial
- Attaché territorial
- Conseiller technique en accessibilité
- Ingénieur social
- Responsable de service urbanisme